

PRÉSENTATION DU PLAN VÉLO AU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 13 MAI 2024



Contexte

- Adoption de la charte d'engagement communal déclinant le **Plan Climat Air Energie Territorial** de Paris-Saclay en Conseil Municipal le 4 avril 2022.
- L'axe B de la charte d'engagement communal est consacré aux mobilités douces.**
- Le secteur du transport est le plus émetteur en gaz à effets de serre et source de pollution de l'air.
- La Ville s'est donc engagée à favoriser la marche et les déplacements en vélo, en tenant compte des réalités du territoire.
- Contraintes du territoire importantes mais **fort potentiel de développement des mobilités douces** : 17% des Chiroquois actifs résident et travaillent à Chilly-Mazarin.

Plan Vélo : un travail en concertation

Le bureau d'étude BL Evolution a été missionné en 2022 pour réaliser un diagnostic vélo sur la ville et élaborer une stratégie :

Une carte de Gulliver a été soumise à la population au démarrage de l'étude en 2022 afin de localiser les points problématiques dans la ville,

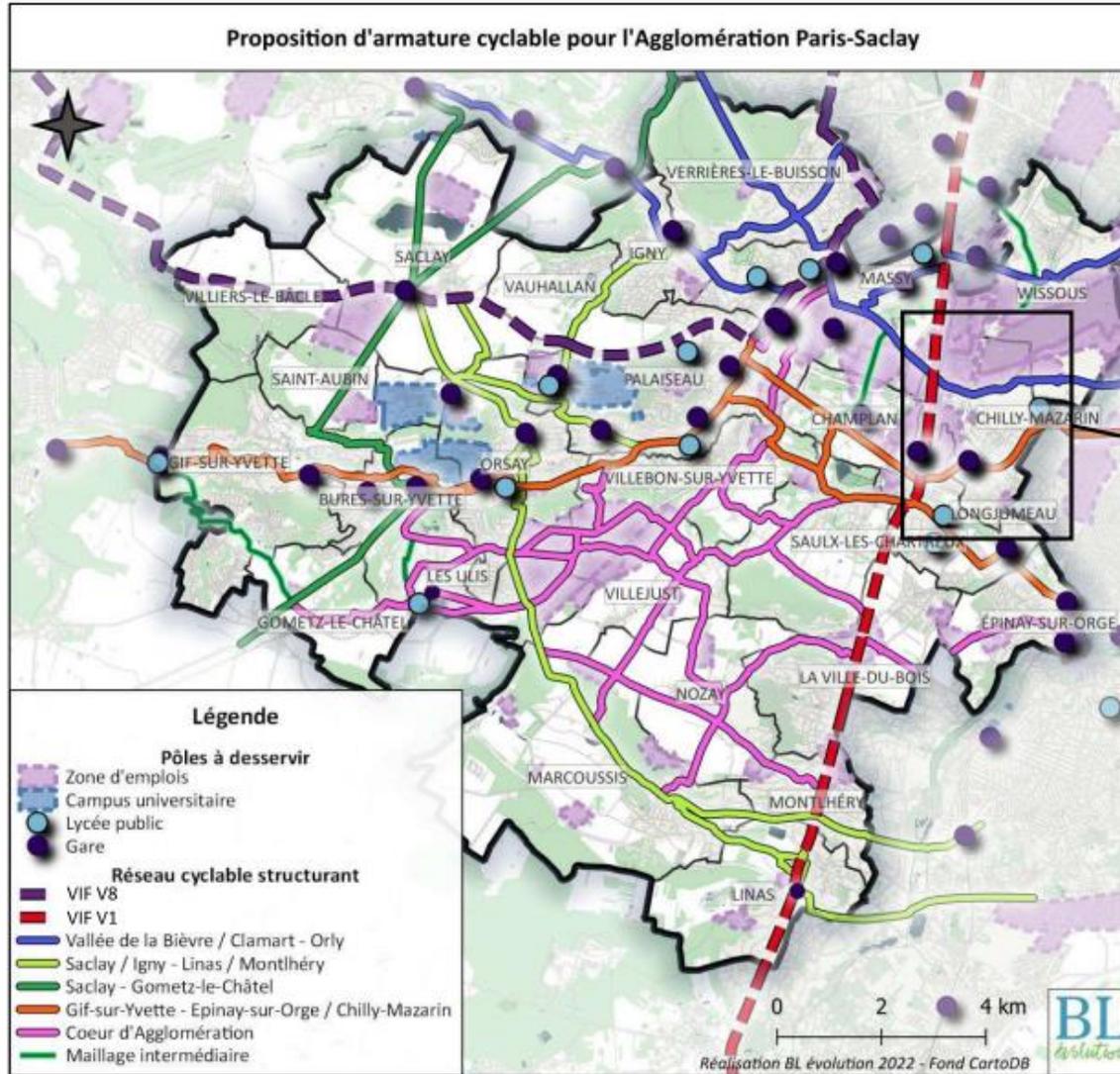
Le club vélo de la ville (VCBS) et les associations essonniennes de défense des usagers (FUB – MDB et FCDE) ont été consultés pour poser le premier diagnostic.

2 phases de concertation ont été organisées en décembre 2022 et octobre-novembre 2023 afin de recueillir les remarques des Chiroquois dont **2 réunions publiques** le 15 décembre 2022 et le 17 octobre 2023,

1 enquête a été lancée fin 2023 auprès des Chiroquois pour prendre en compte leurs attentes (plus de 200 réponses).



Introduction : Une forte dynamique territoriale

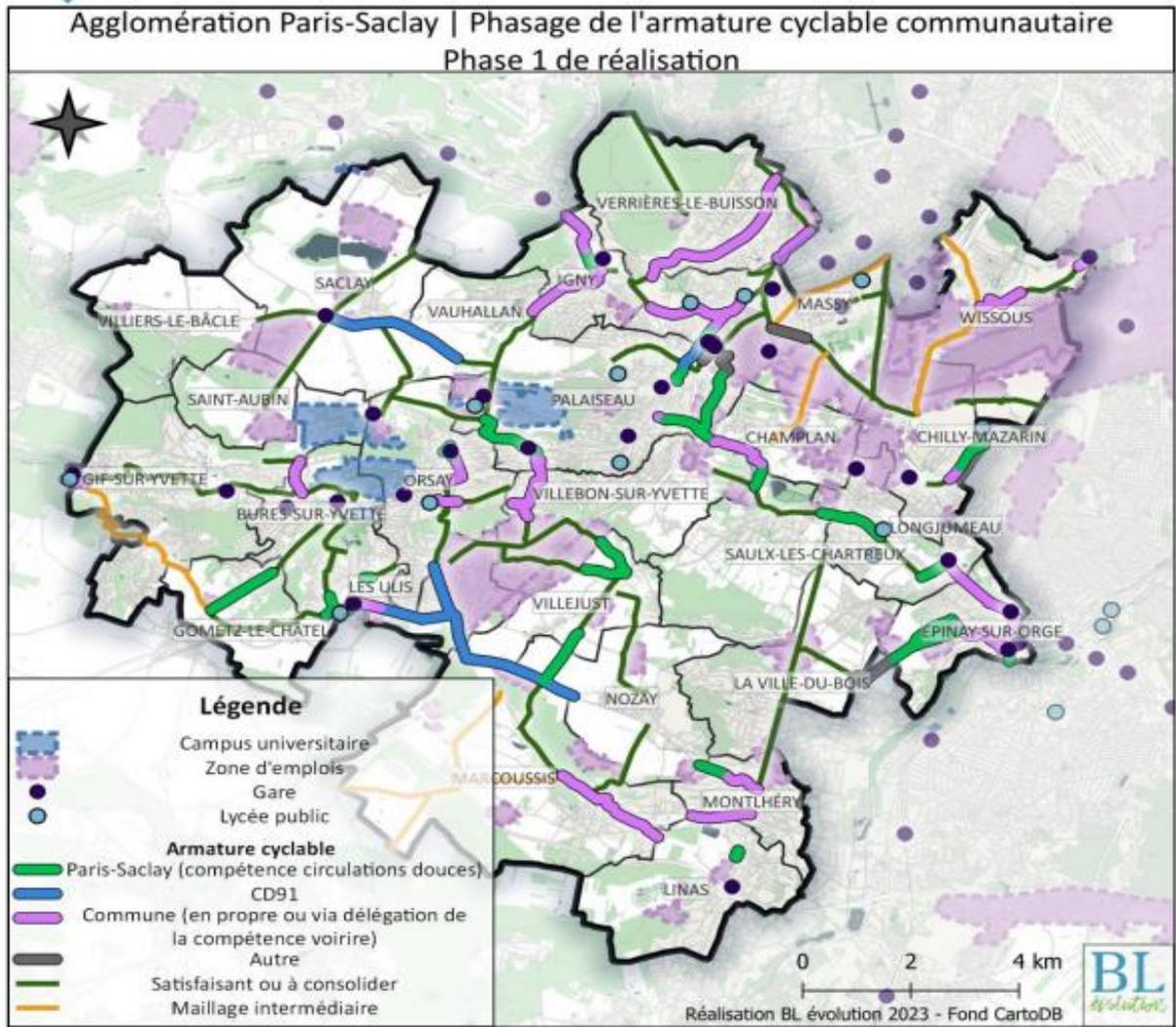


Chilly-Mazarin - Schéma directeur cyclable - Plan d'actions

PRÉSENTATION DU PLAN VÉLO AU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 13 MAI 2024



Synthèse du plan d'action – Aménagements (Phase 1 | 2024-2025)



PARIS
SACLAY
Communauté d'agglomération

Tronçons sous MOA
communautaire



16,0 km



5,5 M€

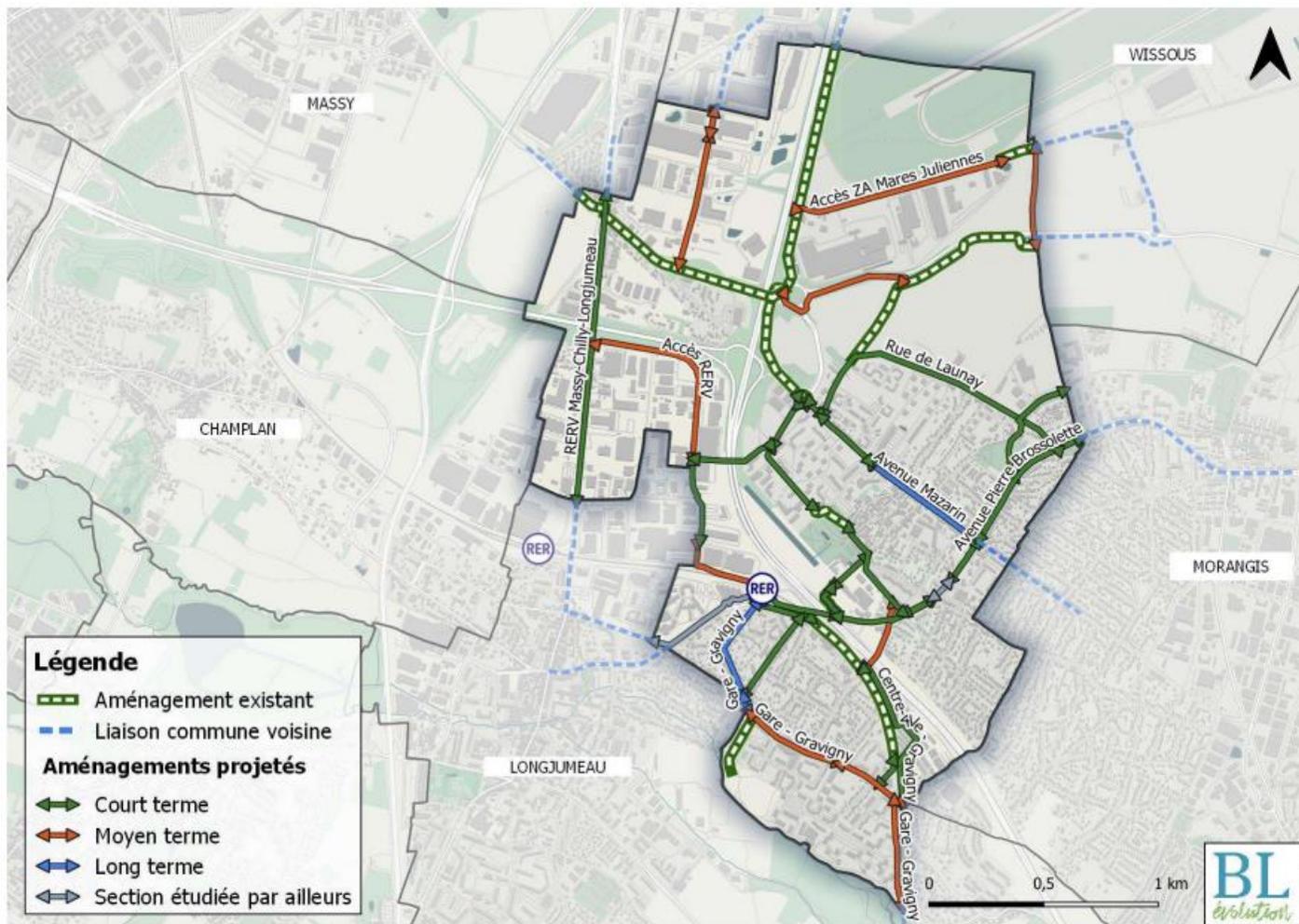
BL
évolution

Communauté d'agglomération Paris-Saclay - Schéma directeur
cyclable

PRÉSENTATION DU PLAN VÉLO AU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 13 MAI 2024



Le réseau cyclable proposé



- S'appuyer sur les aménagements existants
- Priorisation des axes en fonction des opportunités / contraintes d'aménagements et de la logique de réseau pour inciter à la pratique
- Continuité à assurer avec les axes communautaires, le RERV et les territoires voisins

3 axes majeurs :

Axe 1 : Rendre la ville cyclable

Aménager un réseau cyclable permettant de relier les villes voisines et les principaux centres d'intérêt de la ville. Courant 2025, les travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue Brossolette reliant le pôle gare jusqu'à Morangis sont prévus.

Apaiser le centre-ville **en généralisant les zones 30**.

Réaliser une signalisation lisible par marquage au sol ou mise en place de panneaux informationnels.

Hierarchiser le réseau routier pour orienter les véhicules motorisés vers des axes de transit. Une **révision du plan de circulation** est à prévoir.



Axe 2 : Développer les services de l'écosystème vélo

Développer les services vélo au sein du futur pôle multimodal et installer des places de stationnement sécurisées à la gare ; mettre en place des arceaux, abris et consignes dans la ville, notamment près des écoles.

Développer l'apprentissage du vélo sur la durée : mise en œuvre renforcée du programme national « Savoir rouler à vélo » auprès des établissements scolaires. Chaque école a pu bénéficier de la formation, qui a été assurée soit par le service sport de la ville soit par le club de vélo de la ville (VCBS) soit par l'organisme Parigobike à l'école La Fontaine.

Mettre en place des formations pour les adultes éloignés de la pratique ou en manque de confiance pour pratiquer sereinement en milieu ouvert. Une formation de 5 séances d'apprentissage vélo pour adultes dans un lieu sécurisé est programmée au mois de mai 2024.

Axe 3 : Construire et diffuser une culture vélo

- **Inciter les habitants** à utiliser le vélo pour leurs déplacements quotidiens en réalisant une carte des aménagements cyclables.
- **Organiser des événements autour du vélo** : initiatives lors de Mai à vélo dont les sorties vélo avec le VCBS et stages de remise en selle, challenge Géovélo, etc.
- Mettre en place **une stratégie de communication** « Chilly-Mazarin à vélo ».
- **Donner l'exemple** dans les services administratifs de la Ville.

Calendrier de réalisation

- **Travaux 2024 :**

- Aménagement cyclable, avec le CD 91, du carrefour RD 167 et rue des Mares Juliennes.
- Mise en place de doubles sens cyclables dans les rues à sens unique.
- Amélioration des cheminements existants (suppression de barrières , suppression des marches avenue Pierre Brossolette à hauteur de l'avenue Pierre Mendes-France),
- Réfection de la bande de roulement de la piste située le long de la voie ferrée, à hauteur de la résidence du Grand sentier.

- **Travaux 2025:**

- Réalisation d'une liaison entre le rond-point Jean Moulin et la piste cyclable existante // RD 118.
- Piste cyclable Place de la Libération jusqu'à Morangis, travaux réalisés par l'agglo Paris-Saclay.
- Piste cyclable du Pôle Gare jusqu'à la place de la Libération : études en cours. Problèmes d'emprise à régulariser.

Travaux long terme :

- Création d'une passerelle mixte cycles – piétons au-dessus de l'A6 dans le prolongement de la rue F. Mouthon



Notification d'une subvention du Fonds Vert : 925 000 euros pour réaliser les travaux, la signalisation, le marquage au sol, la communication, les formations vélo.

